



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Copenhague, Danemark 7 au 12 septembre 1997

“Accroître la Valeur des Brevets”

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Copenhague, du 7 au 12 septembre 1997, a adopté la résolution suivante :

Constatant que les coûts consentis pour s’assurer une protection par brevet doivent être mis en balance avec la valeur potentielle des droits obtenus,

Demande

- **que**, pour améliorer le rapport bénéfice/coût en faveur des titulaires de brevets et encourager l’investissement dans l’innovation et les nouvelles technologies, les procédures nationales existantes d’exercice des droits soient renforcées pour améliorer tant la valeur perçue que la valeur réelle du brevet; et
- **que**, de surcroît, ces procédures d’exercice des droits devraient aboutir à des sanctions adéquates, incluant en particulier en plus de l’interdiction sous astreinte, des compensations monétaires propres à décourager la contrefaçon des brevets.